

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS  
DE SAINT-RAYMOND–SAINTE-CATHERINE

*Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine, tenue le 11 avril 2023 à 19 h 30 en virtuel et en présentiel au Centre multifonctionnel Rolland-Dion à Saint-Raymond.*

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

*Monsieur Jacques Proulx, président, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux membres et aux médias présents. Il présente ensuite les personnes qui interviendront durant l'assemblée.*

*Le président explique que l'assemblée générale est en version hybride.*

*Un message audiovisuel de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présenté aux membres.*

**2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

*La secrétaire explique les règles de fonctionnement pour les membres en présentiel et pour les membres qui participent à l'assemblée à distance. Elle précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.*

*Il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré), d'adopter la recommandation concernant la nomination des personnes scrutatrices pour la votation. Après le vote, le président déclare la proposition de nommer madame (retiré) et monsieur (retiré) comme personnes scrutatrices adoptée à l'unanimité.*

**2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*La secrétaire est invitée à faire la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré), que la réunion se poursuive selon l'ordre du jour présenté.*

*Suite au vote, le président déclare la proposition de l'ordre du jour adoptée à l'unanimité.*

**2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 31 MARS 2022**

*Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée générale disponible sur le site Internet de la Caisse, aucune lecture du procès-verbal n'est faite.*

*Il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré), d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2022 de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine.*

*Suite au vote, le président déclare la proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2022 de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine adoptée à l'unanimité.*

**3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Le président, fait la lecture du rapport du conseil d'administration pour la dernière année. Il présente également les administrateurs représentant les membres au sein du conseil d'administration.*

**3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES**

*Le président fait lecture du bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année. Aucune situation de conflit d'intérêt n'a été constatée. Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent. La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.*

### 3.3 RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2022

Une capsule vidéo sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins est présentée aux membres.

Le directeur général est ensuite invité à présenter les résultats de la Caisse pour la dernière année financière terminée le 31 décembre 2022. En premier lieu, il remercie les employés de la Caisse pour leur bon travail effectué tout au long de l'année. Il présente les résultats financiers et répond ensuite aux questions des membres.

### 3.4 PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

La présidente du comité Coopération est invitée à présenter l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu. Elle présente également un tableau des commandites octroyées durant l'année.

Une capsule vidéo sur le programme caisse scolaire est présentée.

Le directeur général présente la contribution de la Caisse sous forme d'éducation financière et de finance solidaire, notamment les programmes Créavenir, Microcrédit aux entreprises et le Fonds d'entraide Desjardins.

## 4 PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres sont invités à poser leurs questions au conseil d'administration. Trois questions ont été répondues à la satisfaction des membres.

## 5 PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION EN DIFFÉRÉ

Une capsule vidéo sur les ristournes individuelle et collective est présentée.

Le président mentionne que toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

### **Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)**

Le directeur général explique la recommandation du conseil d'administration à l'égard de la répartition des excédents annuels.

Après présentation du projet, il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré), que le projet de répartition des excédents pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit accepté tel que recommandé.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres<sup>1</sup></b>	<b>2 908 k\$</b>
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	21 417 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM <sup>2</sup>	159 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE	(4) k\$
<b>Solde des excédents à répartir   AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>24 480 k\$</b>
Affectation au FADM	(185) k\$
Affectation à la RRE	(5 086) k\$
Affectation à la réserve générale	(19 209) k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0</b>

## **Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes**

Le directeur général présente la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), que le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes soit adopté tel que recommandé.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

### Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			143 k\$
Épargne et placements		0,55 \$	139 k\$
Fonds			66 k\$
Prêts et marges de crédit			247 k\$
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>2</sup></b>	<b>23 \$/1 000 \$ de prime</b>		<b>152 k\$</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>	<b>0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets</b>		<b>77 k\$</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>3</sup></b>		<b>224 k\$</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions</b>		<b>7 k\$</b>
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>			<b>1 055 k\$</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.      <sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.      <sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

## **5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Nomination des officiers pour la période d'élection**

Le président présente la démarche du profil collectif enrichi et rappelle ce qu'est un membre de plein droit. Il invite ensuite la secrétaire à résumer les principales responsabilités du conseil d'administration.

Étant donné que la secrétaire, madame Agathe Julien-De Launière est une personne candidate, le secrétaire adjoint, monsieur Michel Truchon, agit comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

### **5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE**

Madame Christine Moisan du comité de Mise en candidature est invitée à présenter le rapport du comité en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidature a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours à partir du 16 janvier 2023 par un affichage dans tous les établissements et sur le microsite de la Caisse.

À l'issue de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu quatre candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

*Pour les postes au groupe A et D, le nombre de candidature reçue étant égal au nombre de poste à combler, le président d'élection déclare élu sans opposition.*

*Pour le poste réservé au groupe A :*

- *Madame Agathe Julien-De Launière, proposée par madame (retiré)*

*Pour les postes réservés au groupe D :*

- *Madame Stéphanie Cyr, proposée par monsieur (retiré)*
- *Monsieur Maxence Joseph Fontugne, proposé par monsieur (retiré)*
- *Monsieur Michel Lambert, proposé par monsieur (retiré)*

### **5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS ET L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS – VOTATION EN DIFFÉRÉ**

*Le président rappelle que les membres seront appelés à voter en différé sur les éléments suivants :*

- *La répartition des excédents annuels (ristournes);*
- *Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et les taux de ristourne;*

*Le président rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.*

*La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet de la Caisse.*

*Dès le 11 avril à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23 h 59 le samedi 15 avril 2023.*

## **6 SUIVI DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

*Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Les votes seront publiés sur le site Internet de la Caisse 24 à 48 heures après la période de votation, ce qui mettra fin officiellement à l'assemblée générale annuelle.*

*Le président remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle.*

*Le président remercie également les personnes qui l'ont accompagné pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.*

*Le directeur général procède ensuite au tirage de trois prix de présence de 250 \$ parmi les membres présents dans la salle. Trois autres prix de présence de 250 \$ seront tirés demain parmi les membres présents ce soir en mode virtuel.*

*À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :*

- *La répartition des excédents annuels (ristournes) est adoptée à la majorité;*
- *Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et les taux de ristourne est adopté à la majorité*

*Les résultats ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le **18 avril 2023 à 14 h 30.***

*JACQUES PROULX, président*

*AGATHE JULIEN-DE LAUNIÈRE, secrétaire*